

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 19 décembre 2014

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 15, 16 et 17 décembre 2014

2014 DDEEES 1232 Subvention à l'association Société Nationale des Meilleurs Ouvriers de France.

Mme Olivia POLSKI, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 2 décembre 2014, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association dite Société Nationale des Meilleurs Ouvriers de France ;

Sur le rapport présenté par Mme Olivia POLSKI, au nom de la 1ère Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de 5.000 euros est attribuée à l'association dénommée "Société Nationale des Meilleurs Ouvriers de France" (Dossier n° 2014-07493, n° SIMPA : 64644) dont le siège social est situé 16, rue Saint-Nicolas (12e), à titre de soutien à ses activités.

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée à la rubrique 90-3, chapitre 65, article 6574 (VF 55003), du budget de fonctionnement 2014 de la Ville de Paris et suivants.